



RÈGLES D'OBTENTION DU DIPLÔME

Du Master mention Sciences du Médicament et des Produits de Santé,

Composante : Pharmacie - Année 2021/ 2022

Règles spécifiques concernant le Master

Chaque année de master comprend un stage, un devoir personnel et des enseignements :

- **Stage** : minimum 1 mois en M1 et minimum 5 mois en M2
- **Devoir personnel** qui pourra être individuel (travail encadré de recherche) ou collaboratif ou/et coopératif (projet tutoré).
- **Enseignements** organisés en unités d'enseignements (UE). Ces UE sont des regroupements cohérents d'enseignements. Elles sont obligatoires ou à choix. **Les enseignements et TD peuvent être réalisées à distance ou en présentiel.**

En cas de survenue d'un évènement exceptionnel, entraînant l'impossibilité de respecter ces règles, les responsables de formation et les responsables de parcours peuvent fixer des règles dérogatoires afin d'assurer le bon déroulement des enseignements et la réalisation des examens.

Règles spécifiques applicables à l'ensemble des sessions

Les épreuves des UE peuvent porter sur l'ensemble des enseignements organisés (CM et/ ou TD et/ou TP et/ou TD/TP et/ou conférences) au sein de l'UE. Les étudiants peuvent rédiger leurs copies d'examen en français ou en anglais pour toutes les UEs du Master (1 et 2), leurs rapports de stage, de TER et de projet tutoré. Un dictionnaire bilingue peut être autorisé.

Pour les épreuves écrites ou orales, les examens et/ou soutenances peuvent être organisés à distance, sur décision de l'enseignant responsable. En deuxième session, les examens peuvent être réalisés sous forme d'épreuves écrites ou orales, la modalité en étant indiquée pour chaque UE au moins un mois à l'avance, **sauf en cas de survenue d'un évènement exceptionnel nécessitant la mise en place de mesures urgentes.**

Les notes d'UE intègrent, le cas échéant, les notes de contrôle continu (CC), des TP et/ou TD/TP.

L'organisation du contrôle continu des CM, TP et TD est laissée à la libre appréciation des enseignants responsables (plusieurs notes pouvant correspondre à : des compte-rendu de séances, des interrogations écrites ou orales, des exposés, la prise en compte de l'assiduité, la note d'un examen terminal, etc.).



Quelle que soit la note obtenue à une UE, les étudiants conservent leurs notes de contrôles continus à la 2ème session à l'exception des notes de contrôle continu de l'UE « Qualité et aspects technico-réglementaires » qui n'est pas concernée.

Pour les UEs en contrôle continu intégral, il n'y a pas de seconde session ; un contrôle additionnel est proposé aux étudiants qui n'ont pas obtenu la moyenne aux épreuves de CCI.

Assiduité et Gestion des absences

L'assiduité aux enseignements (cours magistraux, conférences, travaux dirigés) est obligatoire. Un étudiant absent à une épreuve se voit attribuer la note de zéro à cette épreuve si son absence n'est pas justifiée.

Règles spécifiques pour la validation des sessions

Un étudiant ayant une moyenne générale $\geq 10/20$ à l'ensemble des UEs (hors UEs Stage, Projet tutoré et Travail Encadré de Recherche) mais présentant au moins une note d'UE $< 7/20$ en première session sera ajourné et repassera en seconde session toutes les UEs dont la note est $< 7/20$. S'il le souhaite, il pourra repasser des UEs pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à $10/20$.

Un étudiant ayant une moyenne générale $< 10/20$ à l'ensemble des UEs (hors UEs Stage, Projet tutoré et Travail Encadré de Recherche) en première session sera ajourné et devra repasser en seconde session toutes les UEs dont la note est $< 10/20$.

En 2ème session les notes retenues sont les meilleures notes des deux sessions pour chaque UE.

Redoublement

Il est autorisé au maximum, un redoublement en Master 1 et un redoublement en Master 2 sauf cas particuliers exceptionnels. Les étudiants redoublants conservent uniquement les UEs pour lesquelles ils ont obtenu une note $\geq 10/20$; ils devront donc représenter uniquement les UEs, travaux, projets, stages/**apprentissage** pour lesquels leur note est $< 10/20$.

Tout étudiant qui redouble pourra effectuer un nouveau stage même si son stage était validé à l'issue de sa première année.



MASTER 1

En première année de master, en dehors des UEs obligatoires, les étudiants sont admis à passer uniquement les épreuves des UEs à choix qu'ils ont choisies par le remplissage du formulaire spécifique avant la date limite. Le choix de ces UEs à choix est effectué en fonction du parcours spécifique envisagé pour la deuxième année de Master. Certaines UEs sont obligatoires pour envisager l'entrée dans un parcours spécifique en Master 2ème année.

Parcours "Environnement réglementaire International des entreprises et produits de santé"

Semestre 1 :

UEs obligatoires

UE Enregistrement et économie du médicament et autres produits de santé

UE Techniques d'analyse et contrôle qualité du médicament

UE Investigation toxicologique

Semestre 2 :

UE obligatoire :

UE Elaboration et Formulation des médicaments

2 UE à choix parmi toutes les UEs proposées

Parcours "Analyse des produits de santé : Assurance et Contrôle Qualité"

Semestre 1 :

UEs obligatoires :

UE Techniques d'analyse et contrôle qualité du médicament

UE Enregistrement et économie du médicament et autres produits de santé

UE à choix :

1 parmi les 2 suivantes :

UE Investigation toxicologique

UE Pharmacologie moléculaire

Semestre 2:

UEs obligatoires :

UE Elaboration et formulation des médicaments

UE Techniques d'analyse avancées pour le développement du médicament

UE à choix : 1 parmi les 3 suivantes :

UE Conception du médicament : Introduction au drug-design

UE Microscopies et spectroscopies pour la biologie

UE PEPITE



Parcours "Développement des produits de santé : Qualité et sécurité"

Semestre 1

UEs obligatoires :

- UE Investigation toxicologique
- UE Pharmacologie moléculaire
- UE Techniques d'analyse et contrôle qualité du médicament

Semestre 2

UE obligatoires :

- UE Bases physicochimiques, pharmacocinétiques et évaluation préclinique
- UE Techniques d'analyse avancées pour le développement du médicament
- UE Conception du médicament : Introduction au drug-design

Parcours "Biologie structurale et conception rationnelle de molécules bioactives"

Semestre 1

UEs obligatoires :

- UE Biologie structurale
- UE Chimie thérapeutique et pharmacochimie moléculaire

UE à choix 1 parmi les 2 suivantes :

- UE Investigation toxicologique
- UE Pharmacologie moléculaire

Semestre 2

UEs obligatoires :

- UE Microscopies et spectroscopies pour la biologie*
- UE Conception du médicament : Introduction au drug-design
- UE Techniques d'analyse avancées pour le développement du médicament

**Ne peut pas être remplacée par un stage long*

Parcours "Aging et stratégies anti-âge"

Semestre 1

UE obligatoire

- UE Investigation toxicologique

UEs à choix 2 parmi les 3 suivantes :

- UE Chimie thérapeutique et pharmacochimie moléculaire
- UE Enregistrement et économie du médicament et autres produits de santé
- UE Techniques d'analyse et contrôle qualité du médicament

Semestre 2

UEs obligatoires :

- UE Elaboration et formulation des médicaments
- UE Introduction à l'Aging et à l'Anti-âge
- UE Développement en industrie de modèles de l'Aging



Parcours "Innovation en Chimie Santé & Ciblage thérapeutique"

Semestre 1 :

UEs obligatoires :

UE Chimie thérapeutique et pharmacochimie moléculaire

UE Investigation toxicologique

UE à choix : 1 parmi les 2 suivantes :

UE Biochimie structurale

UE Techniques d'analyse et contrôle qualité du médicament

Semestre 2

UEs obligatoires :

UE Conception du médicament : Introduction au drug-design

UE Bases physicochimiques, pharmacocinétiques et évaluation préclinique

1 UE à choix parmi toutes les UEs (5 ECTS) de master

Conditions particulières de validation applicables au Master 1

- L'UE Conception du Médicament : Introduction au Drug design est validée par l'obtention d'une note $\geq 10/20$ et d'une note minimum de 10/20 lors de l'épreuve écrite.
- Le "Travail Encadré de Recherche" (TER) est validé par l'obtention d'une note $\geq 10/20$
- L'UE Stage est validée **par la réalisation effective du stage** et l'obtention d'une note $\geq 10/20$: **Composée d'une évaluation d'écrit (rapport), de soutenance orale et de l'appréciation du maître de stage**

En cas de fin anticipée du stage, **ou de durée de stage inférieure à la durée prévue dans la convention tripartite**, les responsables pédagogiques se réuniront pour décider en fonction des circonstances d'espèce, de la nécessité de réaliser un stage complémentaire et, le cas échéant, de sa durée.

-Si un stage complémentaire est imposé, mais ne peut se dérouler dans l'année universitaire, les épreuves orale et écrite sont annulées pour l'étudiant concerné, l'UE Stage n'est pas validée et l'étudiant est ajourné au master 1.

-Si un stage complémentaire est effectué, il sera évalué selon les mêmes modalités. Les responsables pédagogiques se réuniront pour décider de la prise en compte ou non, des notes des épreuves du premier stage, pour la validation finale du stage.

En cas d'échec aux épreuves écrite et orale de première session (non moyenne) :

-L'appréciation du maître de stage est conservée, l'étudiant doit repasser la soutenance orale et présenter un nouveau rapport.

En cas d'échec à la 2ème session, l'étudiant est ajourné au master 1.

Validation de l'Année de Master 1

Pour être déclaré admis l'étudiant devra avoir acquis 60 ECTS par :

-la validation des unités d'enseignement qui se compensent entre elles (45 ECTS si stage court ou 40 ECTS si stage long), si la moyenne générale de ces UE est $\geq 10/20$ et si aucune note d'UE n'est inférieure à 7/20.



-la validation de l'UE Travail Encadré de Recherche (5 ECTS)

-la validation du ou des stage(s) (10 ECTS si stage court ou 15 ECTS si stage long)

Une des UEs à choix **du second semestre** pourra être remplacée par une prolongation de leur stage obligatoire, les étudiants effectuant alors un stage long de 4 à 5 mois (sauf pour le parcours Aging et Stratégie anti-âge).

MASTER 2

Semestre 3

Le semestre 3 du Master est constitué d'UEs de Tronc commun et d'UEs spécifiques de parcours. Au sein du tronc commun et de chacun des parcours, toutes les UEs sont obligatoires sauf en Parcours "Environnement réglementaire International des entreprises et produits de santé" pour lequel les étudiants doivent choisir entre 2 UEs à choix : UE Accès au marché et valorisation industrielle ou UE Médico-économie

Semestre 4

Le second semestre de master 2 est constitué d'un Projet tutoré et d'un stage. Le stage est d'une durée minimale de 5 mois (6 mois pour les étudiants en pharmacie).

Conditions de validation applicables au Master 2

Les deux semestres ne se compensent pas entre eux.

- Le Projet tutoré est validé par l'obtention d'une note $\geq 10/20$:
- L'UE Stage/**apprentissage** est validée par la réalisation effective du stage/apprentissage et l'obtention d'une note $\geq 10/20$: **Composée d'une évaluation d'écrit (rapport), de soutenance orale et de l'appréciation du maître de stage/apprentissage.**

En cas de fin anticipée du stage/**apprentissage, ou de durée de stage/apprentissage inférieure à la durée prévue dans la convention tripartite**, les responsables pédagogiques se réuniront pour décider en fonction des circonstances d'espèce, de la nécessité de réaliser un stage/apprentissage complémentaire et, le cas échéant, de sa durée.

Si un stage/apprentissage complémentaire est imposé, mais ne peut se dérouler dans l'année universitaire, les épreuves orale et écrite sont annulées pour l'étudiant concerné, l'UE Stage /apprentissage n'est pas validée et l'étudiant est ajourné au master 2.

Si un stage complémentaire est effectué, il sera évalué selon les mêmes modalités. Les responsables pédagogiques se réuniront pour décider de la prise en compte ou non, des notes des épreuves du premier stage, pour la validation finale du stage.

En cas d'échec aux épreuves écrite et orale de première session (non moyenne) :

-L'appréciation du maître de stage est conservée, l'étudiant doit repasser la soutenance orale et présenter un nouveau rapport.



En cas d'échec à la 2ème session, l'étudiant est ajourné au master 2 et devra s'inscrire l'année suivante en master 2 pour effectuer un nouveau stage.

Validation de l'Année de Master 2

Pour être déclaré admis l'étudiant devra avoir acquis 60 ECTS par :

- la validation des unités d'enseignement du semestre 3 (UEs du tronc commun et UEs d'un parcours) qui se compensent entre-elles (30 ECTS), si la moyenne générale de ces UE est $\geq 10/20$ et si aucune note d'UE n'est inférieure à 7/20.
- la validation de l'UE projet tutoré (ou de l'UE « stage Montréal ») (10 ECTS) - la validation de l'UE « Stage » (20 ECTS)

SPECIFICITES DANS LE CADRE DES ECHANGES D'ETUDIANTS ENTRE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER ET L'UNIVERSITE DE MONTREAL POUR LE PARCOURS ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE INTERNATIONAL DES ENTREPRISES ET PRODUITS DE SANTE :

a) Pour les étudiants de l'Université de Montpellier en échange à la Faculté de Pharmacie de l'Université de Montréal :

- Les étudiants sont dispensés de l'UE « Projet tutoré » en France et à la place réalisent un stage à l'Université de Montréal (enseignements et 154 heures d'activités en entreprise).

-Stage à l'Université de Montréal dans le cadre du DESS « Développement du médicament » (UE stage Montréal) : 4 mois-Stage en entreprise ou institution : 5 mois.

b) Pour les étudiants de Montréal en échange à la Faculté de Pharmacie de l'Université de Montpellier :

Ces étudiants suivent le programme classique du Master 2 : 3 UEs de tronc commun, l'UE projet tutoré, 4 UEs de parcours et 6 mois de stage